



s é r é v i t a

Votre garantie obsèques



Vivre

l'esprit libre *dès à présent...*

Optez dès aujourd'hui pour la sécurité financière de votre famille.
En souscrivant une garantie obsèques SéréVita, vous constituez un
capital dont vos proches disposeront rapidement après votre décès.

Le coût des obsèques, *un capital à évaluer*

(Prix hors taxes)

Le prix global moyen
d'un **enterrement** en Suisse,
s'élève à près de

CHF **8 000.—**

Celui d'une **crémation** à près de

CHF **5 300.—**

Coût du rapatriement pour des obsèques à l'étranger au départ de Genève ou Zürich

De CHF 2500.—
à CHF 3500.—

AMÉRIQUE DU NORD

De CHF 2750.—
à CHF 3300.—

EUROPE

De CHF 2500.—
à CHF 4900.—

MOYEN ORIENT

De CHF 3100.—
à CHF 4800.—

ASIE

De CHF 2500.—
à CHF 4500.—

ANTILLES

De CHF 2900.—
à CHF 3750.—

Océan Indien

De CHF 4300.—
à CHF 5050.—

AFRIQUE DE L'OUEST

De CHF 2450.—
à CHF 3950.—

AMÉRIQUE DU SUD

Océanie

MAGHREB



SéréVita,

un engagement *simple et sûr*

Toute personne résidant en Suisse peut souscrire à la garantie obsèques SéréVita quels que soient son âge, sa nationalité et sa conviction religieuse.

Un produit simple qui permet de vivre sereinement en ayant anticipé les charges financières importantes pour sa famille, liées à son propre décès.

Une carte d'adhérent est éditée avec toutes les garanties souscrites; celle-ci pourra être confiée à une personne de confiance physique ou morale, au choix du contractant.

Au moment du décès, SéréVita SA verse immédiatement la somme convenue, cumulée des intérêts, au détenteur de l'acte de décès. Il n'y a aucune affectation de l'argent, ce dernier est intégralement à disposition de l'ayant-droit.

En cas de décès par accident à l'étranger, les frais liés au rapatriement sont pris en charge par SéréVita SA (au domicile suisse, ou à son lieu d'origine). En cas de décès par maladie à l'étranger, le rapatriement peut être souscrit moyennant un supplément.

Choisissez le montant & les garanties *qui vous conviennent*

Afin d'éviter des charges financières importantes à vos proches
contractez dès maintenant une garantie obsèques sur-mesure.

<i>Capital garanti</i>	CHF 3 000.–	CHF 4 000.–	CHF 5 000.–	CHF 6 000.–	CHF 7 000.–	CHF 8 000.–	CHF 9 000.–	CHF 10 000.–	CHF 11 000.–	CHF 12 000.–	CHF 13 000.–	CHF 14 000.–	CHF 15 000.–
<i>Montant à payer</i> (inclus rapatriement en cas de décès par accident)*	CHF 3 485.–	CHF 4 600.–	CHF 5 715.–	CHF 6 770.–	CHF 7 790.–	CHF 8 840.–	CHF 9 840.–	CHF 10 840.–	CHF 11 840.–	CHF 12 840.–	CHF 13 840.–	CHF 14 840.–	CHF 15 840.–

En option – supplément pour rapatriement en cas de décès par maladie* – CHF 800.–

*Le rapatriement est garanti uniquement pour les résidents suisses.

5 raisons de nous faire *confiance*

Choisissez
librement votre
capital selon notre
grille tarifaire

Souscrivez
à tout moment et
SANS bilan médical

Le capital est versé
dans les 12h à la
personne de votre
choix, dès réception de
l'acte de décès

Sécurité des données
et garantie du capital
placé en **Suisse**

Remboursement
de la garantie **assuré**
en cas de départ
définitif à l'étranger

Comment souscrire à *SéréVita*?

Vous souhaitez soulager financièrement votre famille et ne plus vous inquiéter de vos obsèques?

C'est très simple!

- 1 Il vous suffit de vous rendre sur notre site internet **www.serevita.ch** pour remplir votre demande et choisir la formule qui vous convient.
- 2 Vous recevrez la proposition ainsi qu'un bulletin de versement par courrier postal.
- 3 Dès réception de votre paiement, vous recevrez un contrat finalisé ainsi que votre carte d'adhérent détaillée.
- 4 Confiez cette carte à une personne physique ou morale de votre choix.



Accédez directement
à la page de souscription
en scannant ce code



✓ **Félicitations! Vous pouvez voguer l'esprit libre maintenant!**

A woman and a man are exercising on stationary bikes in a gym. The woman in the foreground is smiling broadly, wearing a dark tank top and a white towel draped over her shoulder. The man behind her is also smiling. The background shows a grid-like structure, possibly a window or a wall. The overall tone is positive and active.

«Je cherchais une solution
pour libérer mes enfants de ce souci
le jour venu. Grâce à Sérévita, je suis sereine
face à l'avenir!»

Sérévita, la garantie obsèques pionnière sur le marché suisse.

Conditions *générales*

Dispositions générales

Qui peut souscrire

Toute personne domiciliée en Suisse ou au Liechtenstein au moment de la conclusion du contrat.

Personnes admises

Toutes les nationalités et toutes confessions religieuses sont admises sans restriction.

Âge de conclusion

Il n'y a pas de limite d'âge pour conclure la garantie obsèques SéréVita.

Cumul de contrats

Plusieurs contrats peuvent être souscrits par la même personne (à 12 mois d'intervalle chacun).

Éléments du contrat

L'épargnant est désigné dans le contrat et sur la carte d'adhérent par son nom, son prénom, sa date de naissance, son lieu d'origine ainsi que son N° AVS (celui-ci figure également sur la carte d'assurance maladie ainsi que sur la déclaration d'impôts). Toutes les garanties ainsi que nos contacts figurent au dos de la carte. Sur demande, des duplicatas peuvent être remis ultérieurement.

Rachat ou remboursement

Aucun rachat n'est prévu. Toutefois, un remboursement est admis en cas de départ définitif de la Suisse ou dans d'autres cas exceptionnels. Il représente les deux-tiers de la somme épargnée, augmentée des intérêts.

Garanties

Somme garantie et intérêts

La somme disponible au jour du décès est inscrite sur la carte d'adhérent. Cette somme est augmentée de la valeur des intérêts cumulés durant la durée du contrat (selon indice annuel de la rémunération de l'épargne adulte des grandes banques suisses).

Libération de la garantie

Au décès de l'épargnant, la somme est immédiatement libérée sur présentation d'un acte de décès (ou document équivalent); nous partons du principe que la personne (physique ou morale désignée de son vivant) en ferait la demande, mais si une autorité devait se substituer, celle-ci deviendrait prioritaire.

Rapatriement

En cas de décès hors de la Suisse et du Liechtenstein, SéréVita SA prend en charge les frais pour le cercueil hermétique plombé ainsi que pour le vol du retour, d'un montant maximum de CHF 8 000 HT. Le corps peut être rapatrié en Suisse, au Liechtenstein, ou dans le pays d'origine indiqué sur la carte d'adhérent. Cette garantie n'est valable que pour les résidents suisses.

Validité du contrat

Les garanties sont acquises pour autant que le défunt ait été domicilié en Suisse ou au Liechtenstein au moment du décès.

Prescription

Si aucune prestation n'a été servie alors que l'âge théorique de l'épargnant est de 105 ans révolus, la garantie ainsi que les intérêts accumulés reviennent à SéréVita SA.



SéréVita SA · Rue du Simplon 44 · 1800 Vevey · contact@serevita.ch · +41 21 539 12 23 · www.serevita.ch